

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

L'an deux mille vingt quatre

Le deux août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 juillet 2024

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Roland Rémondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Zoé Buckley, Monsieur Olivier Morelle

Etaient absents excusés : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir donné à Madame Marie-Thérèse Dejeu)

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : location de la salle de la mairie

En juin dernier, le Conseil Municipal a rencontré Madame Stéphanie Majors, habitante de la commune, comédienne et metteuse en scène. Elle pratique l'improvisation théâtrale et souhaite donner des cours en Chautagne. Elle s'est mise en relation avec le Centre socio-culturel de Chautagne mais son projet ne pourra pas être mené dans ce cadre-là.

Elle a donc recontacté les élus de Motz. Madame Marie-Thérèse Dejeu, adjointe chargée des affaires sociales, présente donc sa demande. Elle consisterait à ouvrir un atelier d'improvisation théâtrale hebdomadaire à Motz (voire deux ateliers si un public plus large était intéressé), atelier qui pourrait se tenir dans la salle de la mairie, le mercredi, de 17h00 à 21h00.

Il est rappelé que l'an dernier, la commune avait mis à disposition de Madame Lindsay Leboeuf, cette même salle, au tarif de 10 € par atelier artistique pour 2 heures, avec une caution de 300 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- accepte de proposer à Madame Sophie Majors, domiciliée à Motz, 135 route de Blinty, la signature d'une convention de mise à disposition de la salle de la mairie, pour une durée limitée d'un an
- fixe le tarif de 15 € par atelier de 4 heures, avec une caution de 300 €.
- Rappelle que les tarifs de location de la salle de la mairie, pour des usages non réguliers demeurent échangés à ceux délibérés le 25 septembre 2015.

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC



La Secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEU